



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Equipement sportif – Plateau sportif Terre d’Emeraude Communauté – Projet de Foot 5 – Maîtrise d’ouvrage déléguée et plan de financement prévisionnel

- Vu l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire Terre d’Emeraude Communauté du 22 septembre 2021 définissant le plateau sportif jouxtant le gymnase de Moirans-en-Montagne comme d’intérêt communautaire ;
- Considérant la possibilité pour la communauté de communes Terre d’Emeraude Communauté de confier par convention la création de certains équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, en l’espèce la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Considérant le dispositif « 5000 terrains de sport » porté par l’Agence Nationale du Sport, en particulier le Fonds d’Aide au Foot Amateur (FAFA) associant la Fédération Française de Football pour des projets de Futsal et de Foot 5 ;
- Considérant l’intérêt de restaurer le plateau sportif existant en proposant un terrain Foot 5 selon les conditions techniques et d’accès énoncées par l’Agence Nationale du Sport et la Fédération Française de Football ;
- Considérant le projet de déploiement d’équipements porté par la commune en partenariat avec les clubs locaux, le lycée et collège Pierre Vernotte, les écoles primaires et l’accueil de loisirs, visant à favoriser la pratique du sport chez les jeunes mais également pour le grand public par un accès libre ;
- Considérant que le Foot 5 permettra de compléter largement cette offre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de délégation par laquelle la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté confie à la commune de Moirans-en-Montagne la création d'un équipement sportif de type Foot 5 sur le plateau sportif jouxtant le gymnase de Moirans-en-Montagne ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Equipement complet Foot 5	80 250,00 €	Agence Nationale du Sport	34 200,00 €
		Fédération Française de Football	30 000,00 €
		Commune de Moirans-en-Montagne - Terre d'Emeraude Communauté	16 050,00 €
TOTAL	80 250,00 €	TOTAL	80 250,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec Terre d'Emeraude Communauté et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ANS et de la FFF.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,
Grégoire LONG

